

Compte rendu de la séance du 30 mars 2022

Présents: L.ALLEFRESDE, F.BLAISE, R.SOULERIN, C.CAFFIAUX,
Th-ROSELLO-CAUSSE, L.PIC, G.PREVIDOLI, P.JAUSSAINT, JC.BONNAUD
Secrétaire de séance: F.BLAISE

Délibération: Vote taux taxes 2022

Madame le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes foncières pour l'année 2022.
Les taux resteraient donc les suivants:

	Taux de référence de 2021	Taux votés en 2022
Taxe Foncière (Bâti)	23, 55 %	23, 55 %
Taxe Foncier (Non Bâti)	31, 13 %	31, 13 %

Vote: unanimité pour

Délibération: participation financière école privée Largentière

Mme le Maire propose de renouveler la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de Largentière à hauteur de 650 €/ enfant pour l'année scolaire 2021/2022.

Vote: unanimité pour

Délibération: renouvellement transport à la demande 2023-2025 (2022 15)

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de l'intérêt de maintenir le service de transport à la demande de personnes sur le territoire de la commune.

LIGNE 1: PRUNET-ROCHER-LARGENTIERE

Jour de circulation : Mardi

Horaires et Points d'arrêt :

La Prade :	9H05	12H25
Ours :	9H08	12H22
Rochebrune :	9H15	12H15
Les Mouleyres :	9H12	12H18
Le Vignal :	9H17	12H13
Fenuillères :	9H18	12H12
Le Village :	9H20	12H10
ROCHER :		
Salle polyvalente :	9H25	12H05
Arrêt de bus village :	9H27	12H03
LARGENTIERE		
Place des récollets :	9H30	12H00

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal sollicite auprès de la Région la délégation de compétence du Transport à la Demande pour le service mentionné ci-avant pour une durée de 3 ans.

Vote: unanimité pour